OXYGÈNE de Soisy

ISSN 1622-3225

trimestriel

n° 14

janvier 2003

1 euro

Informations ~ opinions • le journal des Soiséens

Le patrimoine communal sacrifié aux promoteurs

Nous avons déjà abordé l'avenir du parc Bailly dans ces colonnes il y a deux ans. A l'époque, la municipalité venait d'accorder un permis de construire sur les terrains bordant le parc Bailly à un promoteur qui avait alors tenté de commercialiser un programme très luxueux. Sur son site Web, il n'avait pas manqué de signaler la qualité de ce programme *« vraiment construit sur la limite du parc Bailly »*.

Le permis de construire présentait plusieurs erreurs et la vigilance des riverains a permis à la municipalité de retirer ce permis avant le début des travaux. Monsieur le Maire avait alors promis une concertation avec les riverains avant de lancer un nouveau programme.

Les élections municipales et les années se sont écoulées sans qu'il y ait du nouveau sur ce projet.

Concertation avant ou après la décision ? – C'est par hasard qu'un internaute, en surfant sur le Web, est tombé au mois d'octobre 2002 sur une déclaration du PDG du groupe Windsor qui parlait d'un projet de construction au cœur de Soisy-sous-Montmorency. Il aura fallu encore attendre la réunion de quartier du 14 novembre 2002 pour enfin apprendre qu'il y avait un projet sérieux de construction d'un ensemble de grand standing sur les terrains en bordure du parc Bailly. Les riverains ont été informés qu'ils seront consultés pour ce projet et attendent toujours.

Le conseil municipal du 19 décembre 2002 a finalement décidé de céder le terrain à ce promoteur, malgré la ferme opposition et le vote « contre » des élus socialistes, communistes et Verts.

Peut-on imaginer que le projet soit encore à l'état d'ébauche et que les remarques des riverains pourront encore être prises en compte ? Ou est-ce que la concertation des riverains se limitera à leur présenter le projet final après dépôt du permis de construire ?

Mais est il vraiment obligatoire de construire sur ce terrain ? Y a-t-il une fatalité pour que le parc Bailly, entretenu par les jardiniers de la ville, soit réservé à la vue des propriétaires de ce nouveau programme ?

Avez-vous déjà essayé de vous promener un dimanche après-midi dans ce parc municipal ? Il est superbe, mais malheureusement presque toujours fermé pour les Soiséens : il semblerait que les portes ne soient pas toujours fermées en semaine, mais la municipalité n'a pas les moyens d'ouvrir le parc le week-end, lorsque la majorité des Soiséens pourraient en profiter !

Pourtant, nous sommes nombreux à penser qu'il n'y a pas trop d'espaces verts à Soisy et que, au contraire de ce que fait la municipalité, il faut agrandir le parc Bailly et l'ouvrir à tous toute l'année.

André Krempf

Vidéosurveillance et prévention

Les conseils municipaux des communes composant la Communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency (Cavam) sont en train de voter des résolutions pour que celle-ci procède à la création d'un comité local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Sous ce vocable d'apparence équilibrée, c'est bien en fait à la mise en place d'une politique sécuritaire à la mode Sarkozy que les huit maires UMP de la Cavam vont procéder. La popularité passagère dont jouit ce ministre ne change rien : l'analyse est mauvaise, les solutions sont inefficaces.

Ce CLSPD n'apporte aucune solution sur les problèmes de chevauchement de compétences (entre police et gendarmerie ou entre police nationale et polices municipales) et éloigne les acteurs de la prévention du terrain. Et, surtout, il nous trompe : il veut faire croire qu'il s'occupe autant de prévention que de répression, alors que l'essentiel de la prévention consiste en l'installation d'un vaste système de vidéosurveillance sur tout le territoire de la communauté. Mais ça, ce n'est pas de la prévention, c'est juste une incitation à aller commettre les délits ailleurs... Comme pour les nuisances aériennes avec le troisième aéroport !

François Delcombre

RENCONTRE AVEC RENÉ BATTAIS, PRÉSIDENT DU CRI

« Susciter la rencontre pour apporter la connaissance »

« Oxygène ». – *Tout le monde connaît le CRI à Soisy, mais personne ne sait ce que signifie ce sigle ?*

René Battais. – Centre Rencontre Information, qui correspond bien à notre activité et à la place que nous voulons avoir dans le quartier. L'association a été créée en 1982 par des habitants du Noyer-Crapaud et des Noëls comme Pauline Maire ou Raymond Michel, l'idée au départ étant de favoriser les rencontres entre les familles, particulièrement avec les mères au foyer qui en fait sont souvent très isolées.

Les débuts ont été modestes...

– Quelques bénévoles qui avaient obtenu de pouvoir utiliser un sous-sol au 2 avenue des Hêtres afin de pouvoir répondre à des besoins immédiats comme l'alphabétisation, les cours de couture puis le centre de loisirs petite enfance. Ensuite, quand le centre social des Campanules a été construit en 1992, c'est tout naturellement que nous avons été accueillis dans ses locaux.

Y a-t-il vraiment un intérêt à maintenir deux structures, dont les buts sont proches, dans un même lieu ?

– C'est une question que nous nous sommes posée, particulièrement en 1995, qui a été une année difficile. Mais garder la démarche associative est important, avec tout ce que cela implique d'état d'esprit de bénévolat, d'entr'aide mutuelle, d'échange et de partage. C'est d'ailleurs ce que nous ont dit les représentants de la mairie à ce moment-là, tout en nous donnant un coup de pouce pour bien repartir.

Vous arrivez encore à trouver des bénévoles ?

– Ce n'est pas facile, mais il y en a encore, et qui sont fidèles depuis des années. On peut d'ailleurs en profiter pour lancer un appel aux bonnes volontés compétentes pour l'alphabétisation. Ce bénévolat, c'est important pour l'état d'esprit, comme on le disait tout à l'heure, mais aussi pour nos finances. Sans les bénévoles, il y a des activités que nous ne pourrions pas mener à bien.

Vous êtes très dépendants des subventions ?

– Oui, et des critères très changeants de tous ces organismes (Fonds d'action sociale, caisse d'allocations familiales, Fongep, mairie) pour attribuer des subventions, qui nous font souvent craindre pour la pérennité des actions que, parfois, nous avons eu du mal à monter. Les adhésions et les participations aux frais ne représentent que 10 % de nos revenus mais c'est important de les maintenir.

Le prochain projet ?

– C'est l'organisation, pour le mois de mars, d'un événement festif pour célébrer les vingt ans de l'association. L'occasion de renforcer, une fois encore, les liens de convivialité entre les habitants du Noyer-Crapaud. Habitants qui, je tiens à le préciser, sont pour la plupart très heureux d'habiter ici. Le CRI, complémentaire du centre des Campanules, y participe sans doute.

PROPOS RECUEILLIS PAR ARNAUD ESTRADE

radio-trottoir

COMME LE REMARQUE FORT JUDICIEUSEMENT un habitant de l'avenue du Général-Leclerc, à quoi sert qu'il y ait un « livre ouvert » dans le hall de la mairie puisqu'il n'est jamais tenu compte de ce qui y est dit et que même, surtout, il n'y est jamais répondu ?

L'OBLIGATION, DEPUIS DÉBUT DÉCEMBRE, DE TOURNER À DROITE au bout de la rue de la Fontaine-Saint-Germain a fait pousser plus d'un juron aux automobilistes stressés. En plus, il paraît que ce n'est pas seulement pendant la durée des travaux, mais que ce sera définitif. D'après les gens bien informés, il y aurait de bonnes raisons à ça... ???

AU NOUVEAU ROND-POINT DEVANT LA GARE DU CHAMP-DE-COURSES, ce sont en revanche les piétons qui ont toutes les raisons de manifester leur mauvaise humeur car, s'il y a un tas de cheminements sophistiqués pour les voitures, il n'y a pas le moindre passage clouté. Sans doute que, après les millions dépensés pour le BIP, il manquait les quelques euros de peinture blanche pour sécuriser les piétons...

Courrier des lecteurs

M. André Joly réagit par rapport à l'article du précédent numéro sur l'augmentation des nuisances aériennes :

« Les travaux réalisés cet été sur les pistes Sud de l'aéroport CDG sont effectivement destinés à accueillir l'A380. Quelle est l'origine des informations qui vous permettent d'écrire que cet avion sera le plus bruyant ? Aucun n'a encore été construit ! De très importants progrès ont été réalisés par les constructeurs. [...] *En tout état de cause, je préfère être survolé par 1 avion transportant 500 voyageurs, que par 5 (chacun aussi bruyant) n'en transportant chacun que 100. Dans un autre article, vous mettez l'Advocnar en cause.* [...] *Je vous confirme solennellement que l'Advocnar est absolument apolitique, au sens de "non engagé dans une tendance dominée par un parti" ».*

– Indépendamment des progrès techniques qui trouvent maintenant leurs limites, ce sont les lois de la physique élémentaire qui disent qu'il y a une corrélation directe entre l'importance de la masse en mouvement et le volume de bruit émis, et nous risquons donc bientôt d'être survolés par 5 avions avec 500 voyageurs... Par ailleurs, nous prenons acte de la déclaration d'apolitisme de l'Advocnar, mais ce n'est pas l'impression qu'ont eue ceux qui ont participé à la réunion qu'elle avait organisée le 6 juin dernier à Soisy.

Les enfants du Clos-Giffier sont les bienvenus à l'école des Sources ou le sauvetage d'une école grâce à la bonne volonté de tous les partenaires

Il y a actuellement à l'école des Sources 3 classes pour 5 niveaux. Mais les enseignants ont alerté les parents : le nombre d'enfants prévus pour l'année prochaine est de 36, ce qui entraîne une fermeture de classe selon les barèmes de l'Education nationale. D'autre part, le bruit courait que M. le maire ne souhaitait pas garder une école de deux classes à Soisy.

Ainsi l'école des Sources risquait de fermer. Les parents d'élèves ont très vite réagi et ont distribué des tracts afin d'organiser une réunion de parents et d'habitants du quartier. C'est ainsi que, le 11 octobre, 80 personnes se sont réunies à l'école des Sources.

Trois décisions et deux rendez-vous. – Lors de cette réunion, il a été décidé de lancer immédiatement une pétition ; d'aller assister au conseil municipal où serait posée la question au maire par l'intermédiaire d'un conseiller municipal, Alain Ananian ; que les parents d'élèves qui seraient élus la semaine suivante organisent un rendez-vous avec Mme Dubois, inspectrice départementale de l'Education nationale, et M. Strehaiano.

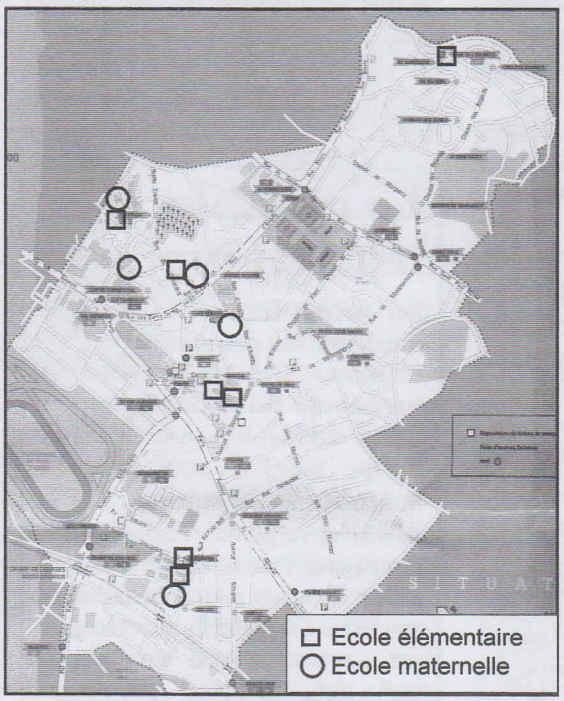

Le 19 novembre, Mme Dubois a reçu les parents des Sources et de l'école Robert Schuman. L'argument des parents était qu'un nouveau quartier proche des Sources, le Clos-Giffier, était en pleine expansion et que, si le maire le permettait, l'école des Sources pouvait obtenir un nombre suffisant d'élèves afin de subsister. Mme Dubois semble avoir été sensible à l'argument puisque, pour l'instant, elle a décidé un « blocage » sur l'école des Sources, ce qui signifie qu'il y aura fermeture d'une classe seulement si le nombre de 56 enfants n'est pas atteint à la rentrée de 2003.

M. le maire et M. Thévenot nous ont reçus avec le représentant de l'association de quartier des Sources, notre demande étant de savoir si oui ou non les habitants du Clos-Giffier seraient orientés vers l'école des Sources, sachant qu'à Soisy les écoles sont sectorisées et que donc le choix des écoles publiques n'est pas libre.

Changement des secteurs scolaires. – Les représentants des parents ont compris lors de cet entretien que les habitants du Clos-Giffier seraient orientés vers l'école des Sources mais que nous devions aussi prendre en compte que d'autres écoles avaient des classes fermées et peu d'effectifs. Nous avons argumenté que pour nous le risque n'était pas une classe fermée, mais une école fermée ! Nous sommes sortis satisfaits.

Lors de la réunion de quartier de M. Strehaiano aux Sources la question lui a été posée et il me semble avoir compris que les habitants du Clos-Giffier seraient interrogés sur leur choix. J'avoue ne pas avoir très bien compris ce que cela signifiait... Mes collègues parents d'élèves m'ont rassurée : le Clos-Giffier sera attribué aux Sources.

Evidemment, il est dommageable que 5 enfants inscrits en septembre dernier aient été orientés par la Mairie sur Emile-Roux. Nous espérons que ce manque ne sera pas préjudiciable et nous prospectons chaque jour auprès des promoteurs et des habitants du Clos-Giffier afin de réunir une vingtaine de futurs élèves pour sauver notre école, qui est le seul lieu de vie commune à tout notre quartier, si beau mais si isolé.

Sophie de Pessemier

Démographie et géographie

Le problème de l'implantation des écoles n'est pas nouveau. Il avait été évoqué par l'opposition lors de la révision du POS (plan d'occupation des sols) en 1996, d'autant que se posait aussi alors le problème des préfabriqués "amiantés" de la maternelle Emile-Roux.

L'idée, toute simple, était qu'il fallait un groupe scolaire complet (maternelle + élémentaire) par quartier afin d'éviter au maximum les déplacements superflus. Un emplacement était d'ailleurs prévu dans le précédent POS pour une école au Clos-Giffier. Si, au lieu de construire une école maternelle de 8 classes (!) dans une zone déjà abondamment pourvue en écoles comme M. Strehaiano vient de le faire, on avait construit – pour le même coût – un groupe scolaire complet au Clos-Giffier, le problème actuel ne se poserait pas, quelque soient les évolutions démographiques. Sans parler du confort des parents et des enfants !

François Delcombre

SOIRÉE-SPECTACLE

Fragments de démocratie libérale

COMME TOUT CITOYEN de la 6e circonscription du Val-d'Oise, j'étais invité par voie de presse à la réunion constitutive du « Comité des citoyens » proposée par notre député, François Scellier. Et, afin de s'assurer un minimum d'audience, celui-ci avait envoyé, aux frais du contribuable, un dossier de presse à l'ensemble des élus de la circonscription.

En cette soirée du 21 novembre 2002 à la salle des fêtes de Deuil-la-Barre, M. Scellier a donc été cordialement invité par son *« grand ami Jean-Claude »* (Noyer, maire de Deuil) à poser les premières pierres de son association Res-Publica 95-06. L'adhésion est de 10 €. Mais *« la cotisation n'est pas obligatoire. D'ailleurs on va voir si fiscalement on ne peut pas avoir de réductions »*. Adhérez, adhérez, vous paierez moins d'impôts !

En deux heures de réunion notre hôte a dû lâcher le micro un quart d'heure. C'est vrai que son suppléant se l'est accaparé 10 minutes. Le public a eu le temps de poser quelques questions du type *« quand est-ce que les travailleurs auront fini d'être pris en otage par les grèves du secteur public ? »*.

La faute aux fonctionnaires. – On imagine combien notre député va se sentir légitimé par « la France d'en bas » pour légiférer. Ne nous leurrons pas, avec une dialectique novatrice (la démocratie participative) et une démagogie populiste, il se façonne sur mesure un habit de démocrate dans l'intérêt de sa carrière politique.

Pour conclure, quelques perles : *« Beaucoup de gens qui sont à l'aide sociale n'hésitent pas à changer systématiquement les montures, avec leurs verres de lunettes* [...] *ou à s'offrir des prothèses dentaires en céramique »*. C'est certainement par solidarité que notre ami a des vieilles montures et des prothèses métalliques.

« On n'a pas pu supprimer complètement la loi sur les 35 heures parce qu'on aurait risqué une guerre civile. » Lucide, non ?

Concernant les nuisances aériennes, *« ceux qui bloquent les évolutions c'est le contrôle aérien. Il y a chez certains fonctionnaires des intérêts catégoriels très importants »*. Si les avions volent trop bas, font du bruit, sont trop fréquents, volent de nuit, etc. c'est la faute à certains fonctionnaires. A quand la privatisation ?

Et, cerise sur le gâteau, notre vénérable ami propose un vote à main levée sur la question suivante : *« Qui apprécierait que José Bové fasse l'objet d'une grâce présidentielle ? »* sans même s'enquérir des voix contre ou des abstentions. J'ai été le seul à lever la main. Ce soir-là, le beaujolais nouveau de l'amitié avait un goût bien particulier.

ALAIN PARANT

Le notable législateur

En attendant de « faire avancer les dossiers du Val-d'Oise » (!), M. Scellier se targue de faire des propositions de loi. Et quelles lois ! Outre les lois qui tentent surtout de répondre à ses problèmes personnels passés (proposition n° 109, n'autoriser que les deux candidats arrivés en tête à participer au second tour) ou futurs (n° 136, mettre un suppléant aux élections cantonales), il a aussi de folles audaces intellectuelles comme (proposition n° 227) « supprimer la redevance télé ». Ceci de manière à avoir six TF1 au lieu d'avoir six chaînes de télé. Belle avancée culturelle en perspective grâce à M. Scellier !

JEAN THOMAS

Vie du conseil

IL S'EST TROUVÉ SIX CONSEILLERS MUNICIPAUX appartenant à la majorité de M. Strehaiano pour refuser de voter, lors du conseil municipal du 19 décembre, l'attribution des bourses scolaires que la ville donne chaque année aux enfants de familles modestes désirant poursuivre leurs études. Sans doute regrettent-ils aussi que l'école républicaine soit gratuite, laïque et obligatoire, et que les enfants des classes populaires ne soient pas envoyés au turbin dès l'âge de douze ans.

L'affaire des micros

Venu assister pour la première fois au conseil municipal, il y a quelque chose qui m'a tout de suite étonné : pourquoi le maire a-t-il un micro pour parler alors que les conseillers « ordinaires » sont obligés, pour leurs interventions, de parler à très haute voix ? Comment peut-on justifier une telle inégalité de traitement ?

L. G.

A CE MÊME CONSEIL, LES CINQ ÉLUS DE GAUCHE se sont abstenus sur l'appel d'offres concernant l'aménagement de la voirie autour du Noyer-Crapaud pour protester contre le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la Cavam, alors que l'opposition a été exclue de toute représentation à la communauté d'agglomération et donc de toute possibilité de contrôle (cf. *Oxygène* n° 9).

MAIS C'EST ENSUITE À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal a voté une motion destinée à soutenir les commerçants du centre-ville de Soisy qui se sentent actuellement menacés, reconnaissant par là la nécessité, pour garder vivant le tissu social de la cité, de maintenir l'existence des commerces de proximité.

OXYGÈNE de Soisy Trimestriel d'information et d'opinion publié par l'association Oxygène de la Cité retrouvée - ISSN 1622-3225
Imprimerie Reprofolies, Ermont ; commission paritaire 80067 ; dépôt légal janvier 2003 ; directeur de publication François Delcombre
Abonnements : 1 an 5 € ; 1 an soutien 12 €. **Adhésions :** Membre actif 15 € ; membre bienfaiteur 30 €
Chèques à l'ordre d'Oxygène de la Cité retrouvée, boîte postale 47, 95230 Soisy-sous-Montmorency ; Courriel : oxygene-soisy@voila.fr